

BLA BLA



Parution du 24 octobre 2023

Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 11 septembre 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire

M. Michel Prince, conseiller

Mme France Darveau, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller

M. Michel Lequin, conseiller

M. Guy Thériault, conseiller

M. Denis Perreault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour saluer les gens et les remercier de leur présence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
- 5.1 Parole au comité - voirie
- 5.2 Parole au comité - environnement

6. Administration ;
- 6.1 Résolution TECQ 2024-2028
- 6.2 Protocole d'entente dossier insalubrité MRC
- 6.3 Résolution renouvellement politique MADA avec la MRC
7. Aqueduc et égouts ;
- 7.1 Travaux aqueduc - information
- 7.2 Résolution pour autoriser le calibrage des débitmètres
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
- 9.1 Réparations d'urgence - pluies abondantes
- 9.2 Donner mandat à Techni-Consultant - dossier PAVL
10. Urbanisme et environnement ;
- 10.1 Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme
- 10.2 Adoption du règlement d'amendement au zonage
11. Loisirs et culture ;
- 11.1 Société d'Histoire de Beaulac-Garthby - invitation 29 & 30 septembre
12. Affaires diverses ;
- 12.1 Dossier fibre optique
- 12.2 Lettre de Richard Ling
- 12.3 Courriel de David Joncas
- 12.4 Demande & invitation de la Légion Royale Canadienne filiale Arthabaska
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
- 14.1 Achat d'un écran pour la salle de réunion
- 14.2 Fixer le montant de l'amende à 300\$ - pour le non-respect de l'utilisation de la carte d'accès pour la rampe de mise à l'eau
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 119 281.07\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 119 281.07\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Pompes Garand liste août 212.23\$ / ch. 289.11\$	76.88
2	Ministre de l'Environnement (intérêts)	100.02
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 452.71
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 832.33
5	Visa Desjardins (achat divers)	339.35
6	Damien Houde (travaux - cimetièrre)	10 400.00
7	Swan Products LLC (tuyaux - égouts)	2 689.76
8	ADMQ (colloque)	142.72
9	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	745.14
10	Gilles Gosselin, maire	1 028.80

11	Michel Prince, conseiller	423.02
12	France Darveau, conseillère	423.02
13	Laurent Garneau, conseiller	423.02
14	Michel Lequin, conseiller	423.02
15	Guy Thériault, conseiller	423.02
16	Denis Perreault, conseiller	423.02
17	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
18	Buropro (août)	851.03
19	Desjardins Sécurité Financière (septembre)	820.80
20	Entretien Général Lemay (août)	3 487.59
21	Excavation Marquis Tardif inc. (juillet, août)	61 197.25
22	Eurofins Environex (août)	447.26
23	Gaudreau Environnement inc. (août)	813.69
24	Hamel Propane inc. (août)	455.73
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	23.87
26	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	23.87
27	Hydro-Québec (éclairage public / août)	284.19
28	MRC d'Arthabaska (juillet)	8 180.78
29	Sogetel (septembre)	319.12
30	Sogetel (quai / septembre)	91.93
31	Vivaco Groupe Coopératif (août)	124.37
32	Climatisation Confort Courtois inc. (thermopompe)	382.41
33	N. Faucher Entrepreneur Électricien (égouts)	713.44
34	Les Pompes Garand inc. (égouts & aqueduc)	2 132.58
35	Senzyo (support écran)	862.31
36	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - juillet)	310.43
37	Ville de Victoriaville (entente loisirs & culture / 2e vers.)	626.89
38	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	3 124.00
39	Total du salaire de la D.G. :	3 838.80
40	Total des salaires & déplacements :	6 768.90

TOTAL : 119 281.07 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - VOIRIE :

À la suite des pluies abondantes de la fin du mois d'août, plusieurs réparations seront nécessaires sur nos chemins. Certains travaux ont été faits temporairement et seront finalisés dans les prochaines semaines.

5.2) PAROLE AU COMITÉ - ENVIRONNEMENT :

Le comité environnement va travailler avec le comité de voirie sur le dossier des pluies abondantes du 30 août dernier, pour trouver des solutions pour réparer les dégâts et mieux contrôler l'écoulement de l'eau sur notre territoire dans le futur. Le comité va demander à des organismes comme RAPPEL ou COPERNIC de leur suggérer des solutions, afin de savoir comment éviter des coups d'eau de ce genre. Car avec tous les changements climatiques, nous risquons d'avoir de plus en plus souvent ce genre de problématique à gérer.

6) ADMINISTRATION

6.1 RÉSOLUTION TECQ 2024-2028

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

IL EST PROPOSÉ PAR **Michel Prince**, appuyée par **Michel Lequin**

ET RÉSOLU **à l'unanimité** des conseillers présents, que la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de Drummond-Bois-Francis M. Sébastien Schneeberger et de Richmond-Arthabaska M. Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

6.2 PROTOCOLE D'ENTENTE DOSSIER INSALUBRITÉ MRC

Signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska

ATTENDU QUE l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** ;

ATTENDU QUE la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas ;

ATTENDU QUE chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide ;

ATTENDU QUE l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité ;

ATTENDU QUE le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide ;

ATTENDU QUE la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** ;

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé ;

QUE Gilles Gosselin, maire et **Sonia Lemay**, directrice générale et greffière-trésorière, et chacun d'eux séparément, soient autorisées, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT POLITIQUE MADA AVEC LA MRC

DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS-MADA

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de **Saints-Martyrs-Canadiens** situe les aînés au cœur de ses interventions municipales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés et leur vieillissement actif ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska déposera une demande collective où elle agira comme coordonnatrice du projet qui inclurait notre municipalité ;

Il est proposé par Michel Prince, appuyée par Michel Lequin

QUE le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens participe à la demande collective de la MRC auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le renouvellement de sa propre politique des aînés (MADA) ;

QUE France Darveau, élue municipale, soit reconnue comme responsable des questions aînés sur le territoire de notre municipalité et que celle-ci agisse comme représentant du conseil municipal sur le comité responsable de la démarche de renouvellement de la politique MADA de notre municipalité ;

QUE cette élue soumette au conseil la liste des personnes qui se retrouveront sur ce comité afin d'obtenir l'accord du conseil ;

QUE la direction générale, Sonia Lemay, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) TRAVAUX AQUEDUC - INFORMATION

À titre informatif :

Il y a présentement d'importants travaux qui sont effectués sur le réseau de distribution de l'eau potable, à nos puits et sur nos équipements. La majeure partie des travaux devraient être finalisés dans les prochaines semaines, mais il restera aussi d'autres petits travaux à venir.

7.2 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CALIBRAGE DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le calibrage des débitmètres à l'aqueduc et aux égouts doit être fait au minimum une fois par année, pour respecter les normes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de non-conformité pour le manquement du calibrage de notre débitmètre aux égouts - selon le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) ;

CONSIDÉRANT QUE la calibration d'un débitmètre est d'un montant approximatif de 700.00\$ chacun, selon la soumission reçue de Cyr Système inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre de l'aqueduc vient tout juste d'être remplacé par un neuf ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN montant d'environ 1 000.00\$ soit alloué pour effectuer la calibration du débitmètre au système d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9) **VOIRIE**

9.1 **RÉPARATIONS D'URGENCE - PLUIES ABONDANTES**

CONSIDÉRANT QUE le 30 août dernier, des pluies abondantes ont causé d'importants dommages sur une bonne partie de notre territoire dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos chemins doivent être réparés le plus rapidement possible, pour la sécurité des utilisateurs de nos routes ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains privés ont été endommagés lors de ces pluies abondantes, mais que chaque citoyen doit aviser son assureur, pour les dommages causés à leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité civile a été informée des dégâts causés par cette crue des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE si aucune aide financière ne nous est accordée pour ces réparations, les dépenses seront payées avec le surplus financier ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les réparations de nos routes soient effectuées le plus rapidement possible et si aucune aide financière ne nous est accordée, les dépenses seront payées avec le surplus financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 DONNER MANDAT À TECHNI-CONSULTANT - DOSSIER PAVL

CONSIDÉRANT QUE notre demande au PAVL (programme d'aide à la voirie locale) n'avance pas comme nous le voudrions ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs étapes doivent être complétées avant de faire les études et les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donner le mandat à Techni-Consultant pour faire avancer notre dossier auprès du gouvernement et de notre ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE des études géotechniques et environnementales sont nécessaires avant de débiter les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons augmenter notre banque d'heure, jusqu'à un maximum de 100 heures, auprès de la firme Techni-Consultant, pour qu'elle mène à terme notre demande au PAVL et qu'elle fasse faire les études et exécuter les travaux le plus rapidement possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité désire modifier son mandat envers Techni-Consultant, en lui demandant d'ajouter de procéder à des études géotechniques et environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme

Sur proposition de **Michel Prince**, conseiller, appuyée par **Guy Thériault**, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° **323-2023** modifiant le plan d'urbanisme n° 207 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
LE 11 SEPTEMBRE 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Adoption du règlement d'amendement au zonage

Sur proposition de **Michel Lequin**, conseiller, appuyée par **Denis Perreault**, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° **324-2023** amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
LE 11 SEPTEMBRE 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) **LOISIRS ET CULTURE**

11.1) **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY -
INVITATION 29 & 30 SEPTEMBRE**

À titre informatif :

La Société d'Histoire de Beaulac-Garthby invite la population à ses activités qui se dérouleront le 29 septembre de 13h00 à 20h00 et le 30 septembre de 10h00 à 16h00.

12) **AFFAIRES DIVERSES**

12.1) **DOSSIER FIBRE OPTIQUE**

À titre informatif :

Selon les dernières informations que nous avons reçues de Sogetel, près de 95 % de la distance à couvrir a été construite. Les adresses qui demeurent à desservir le seront très prochainement, car la fin des travaux est prévue pour l'automne.

12.2) **LETTRE DE RICHARD LING**

La municipalité s'est informée auprès de la sécurité civile et chaque propriétaire ayant subi des dommages, à la suite des pluies abondantes, doit aviser son assureur.

12.3) **COURRIEL DE DAVID JONCAS**

La réponse est la même que la demande précédente. La municipalité s'est informée auprès de la sécurité civile et chaque propriétaire ayant subi des dommages, à la suite des pluies abondantes, doit aviser son assureur.

12.4) **DEMANDE & INVITATION DE LA LÉGION ROYALE
CANADIENNE FILIALE ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation à venir déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, le 4 novembre prochain à 11h00, pour souligner le Jour du Souvenir ;

CONSIDÉRANT QU'UNE contribution financière de 125.00\$ est demandée pour l'achat de la couronne de fleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le maire Gilles Gosselin et le conseiller Laurent Garneau, lui-même vétéran sont autorisés à représenter la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, lors de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la demande de contribution financière de 125.00\$ soit acceptée et que le maire ainsi que le conseiller Laurent Garneau soient autorisés à représenter la municipalité, lors de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. MRC d'Arthabaska - approbation du règlement 321-2023
2. L'UPA - invitation journée porte ouverte

14) VARIA

14.1 ACHAT D'UN ÉCRAN POUR LA SALLE DE RÉUNION

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acheter un deuxième écran, pour la salle de réunion située au sous-sol, pour éviter le déménagement de celui que l'on possède déjà ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un support mural sera aussi nécessaire pour l'installation de l'écran ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'achat d'un deuxième écran soit autorisé et qu'un montant d'environ 1 000\$ soit alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 FIXER LE MONTANT DE L'AMENDE À 300\$ - POUR LE NON-RESPECT DE L'UTILISATION DE LA CARTE D'ACCÈS POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU

CONSIDÉRANT QUE la carte pour l'accès à la descente de bateau et à la station de lavage est pour l'usage personnel d'un propriétaire d'immeuble sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE prêter sa carte est un acte interdit selon le règlement 318-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la première infraction est passible d'une amende variant de 300\$ à 1000\$;

CONSIDÉRANT QUE d'après le rapport de contrôle des événements de l'été 2023 et des images enregistrées, nous avons constaté qu'un citoyen avait prêté sa carte personnelle à un (des) individu(s) ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires d'une carte ont rempli un formulaire qu'ils ont signé, mentionnant qu'ils s'engageaient à respecter la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE pour le cas du propriétaire n'ayant pas respecté la réglementation, les élus ont décidé de fixer le montant de la contravention à 300\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE contravention de 300\$ soit envoyée au propriétaire n'ayant pas respecté la réglementation de l'utilisation de la carte pour l'accès à la rampe de mise à l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Pour toute personne voulant
recevoir le Bla-Bla par
courriel, veuillez transmettre
votre nom et votre courriel à
reception@saints-martyrs-canadiens.ca**



*****ATTENTION*****

À la suite des dégâts d'eau, des réparations ont été effectuées dans les fossés de la municipalité.

Nous avons constaté que des déchets étaient jetés dans les fossés, tels que des branches, des feuilles et d'autres matières.

Nous vous demandons de ne plus jeté vos déchets dans les fossés, car sa bouche les fossés et réduit leurs efficacités et augmente les risques de débordement lors de fortes pluies.

Merci!

Le 28 octobre - 13h00 à 16h00

Des artisans et des artistes seront
présents à la salle municipale pour vous
faire découvrir leur travail.

Décoration de Noël

Tricot-Vitrail

Bijoux

Nourriture

Venez les encourager en grand nombre !!!

ARGENT COMPTANT SEULEMENT



OCTOBRE 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2 Soirée j'm'active! Gym	3 Aide aux devoirs Libre	4 Soirée <i>blabla</i>	5 Collecte de vêtements	6 Sortie aux pommes / citrouilles
9 MDJ fermée	10 Aide aux devoirs Cuisine de croustades aux pommes	11 Tirage des croustades Photo pour calendrier Activité supers-pauvres	12 Distribution de pommes à la coop	13 Ciné plein air
16 Soirée j'm'active! Gym	17 Aide aux devoirs Soirée déco d'Halloween	18 Soirée déco d'Halloween Triage de canettes	19 Comité de jeunes	20 Curling
23 Soirée j'm'active! Gym	24 Aide aux devoirs Atelier avec invitée CA	25 Libre	26 Décoration de citrouilles	27 Libre
30 Soirée j'm'active! Gym	31 Aide aux devoirs Halloween			

MAISON DES JEUNES
MEMBRE OFFICIEL

SEMAINE DES MDJ DU 9 AU 13 OCTOBRE

SEMAINE MAISONS DES JEUNES

= Aspirants de 11 ans admis!

= inscription obligatoire

Pour toute question
819-344-5530
coordo@mdjhr.ca

Reste à l'affut des activités organisées pour l'Halloween!

CONCOURS PHOTO

Le 28 octobre, venez voter à la salle municipale, pour vos photos favorites pour le calendrier 2024.

On vous attend de 13h00 à 16h00.

Des bonbons seront distribués pour les enfants. Venez nous montrer votre costume (déguisement non obligatoire).



Nouvelle adresse courriel pour rejoindre l'adjointe au bureau :
reception@saints-martyrs-canadiens.ca



L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement,
mieux vaut se faire
vacciner maintenant.

Grippe • COVID-19
Infections à pneumocoque



STS-MARTYRS-CANADIENS

Adresse: 13, Chemin du Village

Local: Salle Municipale

Date: Mardi 5 décembre

Heures: 13h30-16h00

SANS RENDEZ-VOUS

Votre 
gouvernement

Québec 



MUNICIPALITÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3^E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Avis public vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour les exercices financiers 2022, 2023, 2024 a été déposé au bureau de la municipalité. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Cet avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à cet effet, à l'égard de ce rôle, et qui peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 19^e JOUR DE OCTOBRE 2023.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET : Avis public du dépôt du sommaire de rôle de la Municipalité de pour l'année financière 2023

Je, soussignée, Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière de Saints-Martyrs-Canadiens, demeurant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 heures et 12 heures, le 19^e jour d'octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 19 octobre 2023.

Sonia Lemay
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Vers un nouveau Plan de développement de la zone agricole pour la MRC d'Arthabaska

Tingwick, le 12 octobre 2023 – L'année 2023 marque le début de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Arthabaska, une démarche que la MRC a confiée à la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEVR). Elles ont marqué le coup lors d'une conférence de presse tenue dans le cadre enchanteur du Vignoble Les Côtes du Gavet.

C'est en 2016 que la MRC d'Arthabaska se dote de son premier PDZA, un outil de planification essentiel dans le développement du territoire. On assiste au même moment à la création du secteur Agroalimentaire à la CDEVR, entre autres afin de mettre en œuvre le plan d'action qui en découle. La mobilisation et la volonté de collaboration des différents acteurs ont permis de réaliser la presque totalité des actions.

Néanmoins, les enjeux qui touchent l'agriculture sont plus complexes que jamais. La révision du PDZA était incontournable. Elle aura un impact majeur sur l'avenir de notre milieu agricole. Elle permettra de trouver des solutions innovantes pour le faire fructifier, pour créer de la valeur économique, écologique et sociale. Pensons entre autres à l'agrotourisme qui est une pièce maîtresse pour mettre en vedette les nombreux produits de notre terroir et qui attire des milliers de touristes dans notre région.

L'agriculture : l'affaire de tous!

À travers notre alimentation, l'agriculture fait partie de notre quotidien et nous oublions trop souvent que manger est un acte agricole. Au-delà de nos assiettes, l'agriculture est dans nos activités, nos découvertes, nos paysages. Elle fait partie de notre identité.

Le vaste chantier qu'amorce la MRC en collaboration avec la CDEVR afin de procéder à la révision du PDZA concerne toute la communauté, autant la population que les différents acteurs du milieu agricole et du système alimentaire. Les gens sont appelés à y participer par le biais de consultations et d'un espace virtuel spécialement dédié à recueillir les commentaires. Tous les détails des différentes activités sont disponibles à cdevr.ca/pdza.

Citations

« Les activités agricoles constituent un moteur économique important pour nos régions. Elles évoluent au rythme des attentes sociétales, notamment en matière de développement durable. Je suis persuadé que la révision du Plan de développement de la zone agricole par l'ensemble des partenaires, dont la MRC d'Arthabaska, permettra de favoriser la pérennité du secteur et, ainsi, une plus grande autonomie alimentaire pour tous les Québécois! »

M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec

« Le milieu agricole représente une grande source de fierté pour les 22 municipalités de la MRC d'Arthabaska. La révision du PDZA nous permettra de semer des graines importantes pour l'avenir de notre milieu agricole. J'invite toute la population à participer aux consultations qui se dérouleront dans les prochains mois. Nous avons à cœur d'en faire une démarche inclusive et participative afin que tous se l'approprient. »

M. Christian Côté, préfet de la MRC d'Arthabaska

« Arrivant juste à point, la révision du PDZA de la MRC d'Arthabaska est une étape cruciale pour la préservation de l'agriculture de la région. Cet outil essentiel à la priorisation et au développement des activités agricoles en zone verte contribue à maintenir l'accessibilité de la population à une alimentation locale de qualité. Son adaptation aux enjeux actuels assurera que l'agriculture demeure un pilier essentiel à la communauté tout en répondant aux besoins évolutifs de la population. »

M. Daniel Habel, président de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

« Il y a 850 entreprises agroalimentaires sur notre territoire. L'apport de ce secteur à notre vitalité et notre rayonnement économique est indéniable. La région est également un pôle majeur d'éducation et de recherche en agriculture biologique, en plus d'être un terreau fertile pour l'innovation. De précieux atouts qui nous permettent de nous démarquer et de nous adapter face à la nouvelle réalité agricole et ses enjeux. »

M. Frédéric Boisvert, directeur général de la CDEVR

Ce projet est cultivé par la CDEVR sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Il a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

– 30 –

Source :

Susie Larrivée
Conseillère - communications
CDEVR
819 758-3172, poste 228
communications@cdevr.ca

Québec 

 Corporation de
développement économique
Victoriaville et sa région

 MRC
d'Arthabaska

La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.



CAMP BEAUSÉJOUR : Tél. : 418-458-2646

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.

TÉL. : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TÉL.: 819-352-0226



**Artisans
Rénovateurs
SD**

Conception / Construction neuve / Renovation

DANY BEAUDOIN
☎ 819 350-0787
danybeaudoin00@hotmail.fr

Portes & fenêtres / Douches en céramique
Réfection de salle de bain / Patio
Revêtement extérieur / Idées déco
Finition intérieure / Revêtement de sol

artisans.renovateurs RBO : 5607-8836-07

Sandra Lamothe

Coiffure | Styliste

Sandra.lamothe@hotmail.com
819-477-0888

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du *Lac Nicolet*
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



TUPPERWARE
Juliette St-Amand



819-344-5589

Érablière Re Pau
118, chemin du *Lac Nicolet*
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589



CARRIÈRE P.C.M (Saints-Martyrs)
Tél. : 819-336-2994

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P. 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM